

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-SAUVEUR**

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AOÛT 2015

A une séance ordinaire tenue le 17 août 2015 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 1, Place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Mesdames les conseillères	Diane Dufour-Flynn Caroline Vinet Julie Gratton Rosa Borreggine
Messieurs les conseillers	Luc Leblanc Normand Leroux

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général	Jean Beaulieu
Le greffier	Normand Patrice

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur Monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

**RÉSOLUTION 464-08-2015
ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: Le projet d'ordre du jour suivant est adopté tel que déposé:

- 1- **Adoption de l'ordre du jour**
- 2- **Période de question du public (L.C.V. 322)**
- 3- **Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 20 juillet 2015**
- 4- **Règlements**
 - 4.1- Consultation Projet d'amendement au règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009 (258-K-07-2015)
 - 4.2- Adoption amendement au règlement de zonage pour ajouter l'usage C2 à la zone CVG 221 (Règlement 222-AL-05-2015)
 - 4.3- Adoption amendement au règlement de zonage pour autoriser des

toitures en polycarbonate (*Règlement 222-AM-05-2015*)

4.4- Adoption amendement au règlement de zonage pour autoriser des pavillons de bain (*Règlement 222-AN-05-2015*)

4.5- Adoption amendement au règlement de circulation et de stationnement (*Règlement SQ-03-P-2015*)

4.6- Avis de motion : Règlement concernant les normes de construction des infrastructures (*Règlement 425-2015*)

4.7- Avis de motion : Règlement concernant les nuisances pour modifier les heures d'utilisation des tondeuses (*SQ-04B-2015*)

5- Soumissions

6- Administration et Finances

6.1- Dépôt du certificat du greffier de la tenue le 3 août 2015 de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement 423-2015 «Travaux de pavage rue des Buses phase 3»

6.2- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demandes de soumissions publiques

6.3- Certificat du trésorier présentant la liste des chèques à émettre

7- Sécurité publique

7.1- Retrait d'un constat d'infraction

7.2- Dépôt et présentation des statistiques des interventions du service des incendies au 31 juillet 2015

8- Travaux publics et génie

8.1- Subvention MTQ : Aide à l'amélioration du réseau routier municipal

8.2- Paiement de facture : lignage de rue 2015 décompte numéro 2 (47 739,70 \$ taxes incluses)

9- Environnement

10- Urbanisme (10.1 à 10.23: *Attendu les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 3 août 2015*)

10.1- 162 A, avenue Saint-Denis : Abri d'auto, plans 2015-074

10.2- 180 B, chemin du Lac-Millette : « Carter's / Oshkosh » Rénovation, plans 2015-075

10.3- 197, rue Principale : « Brûlerie des Monts » Revêtement de la toiture, plans 2015-077

10.4- 32, avenue de la Gare : « 9197-1481 Québec inc. » Rénovation, plans 2015-079

10.5- 339, rue Principale : « Restaurant Maestro » Agrandissement, plans 2015-080

- 10.6- 191 A, rue Principale : « Constructions Garon » Enseigne communautaire, plans 2015-081
- 10.7- 191 A, rue Principale : « Patio du Nord » Enseigne communautaire, plans 2015-082
- 10.8- 125, avenue de l'Église, local 10 : « Chésèd » Enseigne communautaire, plans 2015-083
- 10.9- 36, avenue Filion, local 205 : « Francine Poulain, psychologue » Enseigne communautaire, plans 2015-084
- 10.10- 434, rue Principale : « Le P'tit Bar » Enseigne communautaire, plans 2015-085
- 10.11- 36, avenue Filion, local 201 : « Me Lucie Béliveau, notaire » Enseigne communautaire, plans 2015-086
- 10.12- 170 B, chemin du Lac-Millette : « Adidas » Enseigne à plat, plans 2015-087
- 10.13- 269 A, rue Principale : « Friterie de la Vallée » Enseigne à plat, plans 2015-088
- 10.14- 266, rue Principale : « Bijouterie Tolob » Enseigne suspendue, plans 2015-089
- 10.15- 2 377, chemin Jean-Adam : « Rampes et Balcons St-Sauveur » Enseigne à plat, plans 2015-090
- 10.16- 131, chemin du Lac-Millette, local 102 : « Soligo BLVD céramique » Enseigne à plat, plans 2015-091
- 10.17- 32 A, avenue de la Gare : « Gordon Harrison, peintre paysagiste canadien » Enseigne en projection, plans 2015-092
- 10.18- Dérogation mineure : Chemin de la Pointe-aux-Roches, lot 5 166 231
- 10.19- Dérogation mineure *Accord de principe* Chemin Lewis, lot P 334
- 10.20- Dérogation mineure *Accord de principe* 1 226, chemin Saint-Lambert
- 10.21- Dérogation mineure 640, chemin des Pins Est
- 10.22- Lotissement : Chemin de l'Héritage : « 9251-7796 Québec inc. » 5 725 880 et 5 750 524 à 5 750 551, plans 2015-093
- 10.23- Dérogation mineure : 279, chemin Laurier (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.24- Dérogation mineure : 439, chemin Albert-Duquesne (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.25- Dérogation mineure : 1 483, côte Saint-Gabriel Ouest (*Période de question sur la dérogation mineure seulement*)
- 10.26- Dépôt et présentation des statistiques de construction au 31 juillet 2015

11- Vie Communautaire

11.1- Parc de planche à roulettes paiement de facture décompte progressif no 2 (43 710,58 \$ incluant les taxes)

12- Ressources Humaines

12.1- Remplacement électromécanicien

13- Correspondance

13.1- Demande de subvention pour le Centre d'Aide aux Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques des Laurentides

13.2- Demande d'autorisation pour circuler dans les rues par la Fondation La Traversée

13.3- Demande de commandite du Festival du Film International de Saint-Sauveur

13.4- Participation de la Ville à une émission de «La Petite Séduction»

14- Points nouveaux

14.1- Démission d'un pompier

15- Période de question du public (L.C.V. 322)

16- Levée de l'assemblée

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 465-08-2015 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUILLET 2015**

ATTENDU : Qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 a été remise à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 juillet 2015 est approuvé tel que déposé.

COMMENTAIRE 466-08-2015
CONSULTATION: PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
D'URBANISME RÈGLEMENT 258-K-07-2015

Le conseil municipal tient une période de consultation sur le projet de règlement numéro 258-K-07-2015 intitulé « Projet de règlement amendant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme 258-2009».

Le conseil met à la disposition des personnes présentes, des copies du projet de règlement.

Monsieur le maire explique le projet de règlement. Suite à cette présentation, il donne la parole à la salle.

Le greffier explique la procédure d'approbation du présent amendement au règlement, en conformité avec les articles 123 à 137.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

RÉSOLUTION 467-08-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AL-05-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AL-05-2015 pour ajouter l'usage C2 à la zone CVG 221 est adopté.

RÉSOLUTION 468-08-2015
ADOPTION AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AM-05-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AM-05-2015 pour autoriser des toitures en polycarbonate est adopté.

RÉSOLUTION 469-08-2015
ADOPTION SECOND PROJET D'AMENDEMENT
AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008
RÈGLEMENT 222-AN-05-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 mai 2015;

ATTENDU : Qu'une assemblée de consultation et d'information s'est tenue le 15 juin 2015;

ATTENDU Qu'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro 222-AN-05-2015 pour autoriser des pavillons de bain est adopté.

RÉSOLUTION 470-08-2015
ADOPTION RÈGLEMENT CONCERNANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
RÈGLEMENT SQ-03P-2015

ATTENDU: Qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Qu'une demande de dispense de lecture a été présentée lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 20 juillet 2015;

ATTENDU: Que les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE : Le règlement numéro SQ-03P-2015 est adopté.

AVIS DE MOTION 471-08-2015
RÈGLEMENT CONCERNANT LES NORMES
DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES
RÈGLEMENT 425-2015

Monsieur le conseiller Luc Leblanc donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro 425-2015 concernant les normes de construction des infrastructures. Monsieur le conseiller Luc Leblanc demande également dispense de lecture.

AVIS DE MOTION 472-08-2015
RÈGLEMENT CONCERNANT LES NUISANCES
RÈGLEMENT SQ-04B-2015

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, lors d'une séance subséquente, un règlement numéro SQ-04B-2015 concernant les nuisances pour modifier les heures d'utilisation des tondeuses. Monsieur le conseiller Normand Leroux demande également dispense de lecture.

COMMENTAIRE 473-08-2015
CERTIFICAT DU GREFFIER
RÈGLEMENT 423-2015

Dépôt du certificat du greffier concernant la procédure d'enregistrement tenue le 3 août 2015 pour le règlement 423-2015 pour des travaux de pavage de la rue des Buses phase 3 et à cet égard prévoit emprunter jusqu'à un maximum de 172 580 \$.

Le nombre de signature de personnes habiles à voter requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire est de 6.

Le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de 0.

Conséquemment le règlement 423-2015 est réputé avoir été approuvé et la tenue d'un référendum n'est pas nécessaire à l'approbation de ce règlement.

RÉSOLUTION 474-08-2015
ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS
À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 130-2005, 217-2008, 251-2009, 257-2009, 278-2009,

291-2010, 401-2014, 415-2015, 417-2015 et 418-2015, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 1^{er} septembre 2015, au montant de 3 891 000 \$;

ATTENDU Qu'à la suite de cette demande, la Ville de Saint-Sauveur a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC	98,895	348 000 \$	1.3%	2016	2,20778%
		358 000 \$	1.5%	2017	
		369 000 \$	1.65%	2018	
		380 000 \$	1.85%	2019	
		2 436 000 \$	2.0%	2020	
MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC	98,767	348 000 \$	1.3%	2016	2,23041%
		358 000 \$	1.45%	2017	
		369 000 \$	1.6%	2018	
		380 000 \$	1.8%	2019	
		2 436 000 \$	2.0%	2020	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC	98,632	348 000 \$	1.3%	2016	2,27286%
		358 000 \$	1.5%	2017	
		369 000 \$	1.6%	2018	
		380 000 \$	1.85%	2019	
		2 436 000 \$	2.0%	2020	

ATTENDU QUE l'offre provenant de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC_s'est avérée la plus avantageuse.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 891 000 \$ de la Ville de Saint-Sauveur soit adjugée à FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien

intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

RÉSOLUTION 475-08-2015
PROLONGATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur avait le 29 juin 2015, un montant de 1 263 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 809 600 \$, pour des périodes de 5, 10 et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 366-99, 130-2005, 217-2008, 251-2009 et 257-2009;

ATTENDU QU'un montant de 385 400 \$ pour le règlement 366-99 a été refinancé le 23 mars 2015 et qu'un montant de 42 450 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 835 150 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 1^{er} septembre 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE la Ville de Saint-Sauveur emprunte 835 150 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations pour un terme additionnel de 2 mois et 2 jours au terme original des règlements 130-2005, 217-2008, 251-2009 et 257-2009.

RÉSOLUTION 476-08-2015
COURTE ÉCHÉANCE

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 891 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 130-2005, 217-2008, 251-2009, 257-2009, 278-2009, 291-2010, 401-2014, 415-2015, 417-2015 et 418-2015, la Ville de Saint-Sauveur émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 1^{er} septembre 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 130-2005, 217-2008, 251-2009, 257-2009, 401-2014, 415-2015, 417-2015 et 418-2015, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLUTION 477-08-2015
CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Sauveur souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 891 000 \$:

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
130-2005	49 767 \$
217-2008	201 600 \$
251-2009	306 519 \$
257-2009	277 264 \$
278-2009	968 100 \$
291-2010	138 900 \$
401-2014	5 757 \$
415-2015	390 750 \$
417-2015	220 500 \$
418-2015	425 000 \$
418-2015	906 843 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

- QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 3 891 000 \$;
- QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 1^{er} septembre 2015;
- QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;
- QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT
218 RUE PRINCIPALE
SAINT-SAUVEUR, QC
J0R 1R0

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 1 mars et le 1 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Saint-Sauveur, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

RÉSOLUTION 478-08-2015 **APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

ATTENDU : Le dépôt du rapport au conseil du trésorier en date du 13 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE: La liste des chèques émis (nos 40365 à 40581) pour la période du 16 juillet au 12 août 2015 au montant de 927 672,58 \$ est acceptée.

RÉSOLUTION 479-08-2015 **RETRAIT DE CONSTATS D'INFRACTION** **SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU L'émission par le service des incendies du constat d'infraction numéro INC-2015-001 à l'encontre de la propriété du 68 de la Gare;

ATTENDU Que le propriétaire du 68 de la Gare s'est conformé au règlement de la Ville;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le directeur du service des incendies est autorisé à annuler le constat d'infraction numéro INC-2015-001 pour la propriété du 68 de la Gare.

COMMENTAIRE 480-08-2015 **STATISTIQUES DES INTERVENTIONS** **SERVICE DES INCENDIES DÉPÔT**

Les statistiques des interventions par le service des incendies en juillet 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 36 interventions durant le mois dont, entre autre, 6 entraides, 5 senteur de fumée apparente, 2 feu à ciel ouvert, 2 fausses alarme, 2 feux de bâtiment, 4 système d'alarme en opération, 4 alarmes annulées, 1 inondation, 1 feu de véhicule 1 feu de cheminé et 1 fils électriques dans la rue.

RÉSOLUTION 481-08-2015
DEMANDE DE SUBVENTION
PAVAGE 2015

ATTENDU Les travaux de pavage de la Ville de Saint-Sauveur pour 2015 sur les routes suivantes : partie de Lac des Bec-Scies ouest, partie de Chemin de la Paix ouest, et première rue Mont-Suisse ;

ATTENDU Que le coût total des travaux de pavage s'élève à 694 418,54 \$ incluant les taxes;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE: Les dits travaux de pavage ont été effectués à la satisfaction du conseil municipal et demande est faite au Ministère des Transports de verser à la Ville de Saint-Sauveur la subvention prévue.

RÉSOLUTION 482-08-2015
PAIEMENT DE FACTURE
LIGNAGE DE RUE 2015

ATTENDU La résolution 230-04-2013, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de lignage de rues par la firme Techline inc pour les années 2013-2014 et 2015;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 28 juillet 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du budget 2015 de la Ville de Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme Techline inc la somme de 47 739,70 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 2 pour le lignage de rues.

RÉSOLUTION 483-08-2015
162 A, AVENUE SAINT-DENIS :
ABRI D'AUTO, PLANS 2015-074

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0519 présentée le 14 juillet 2015 pour la propriété du 162 A, avenue Saint-Denis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-074, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 162 A, avenue Saint-Denis.

RÉSOLUTION 484-08-2015
180 B, CHEMIN DU LAC-MILLETTE :
« CARTER'S / OSHKOSH »
RÉNOVATION, PLANS 2015-075

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0163 présentée le 20 juillet 2015 pour la propriété du 180 B, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-075, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 180 B, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 485-08-2015
197, RUE PRINCIPALE : « BRÛLERIE DES MONTS »
REVÊTEMENT DE LA TOITURE, PLANS 2015-077

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0572 présentée le 22 juillet 2015 pour la propriété du 197, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation

du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-077, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 197, rue Principale.

RÉSOLUTION 486-08-2015
32, AVENUE DE LA GARE :
« 9197-1481 QUÉBEC INC. »
RÉNOVATION, PLANS 2015-079

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0562 présentée le 23 juillet 2015 pour la propriété du 32, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

ATTENDU le critère qui prévoit qu'aucune modification ou addition à un bâtiment identifié comme bâtiment d'intérêt patrimonial au plan d'urbanisme ne doit avoir pour effet de réduire la valeur patrimoniale de ce bâtiment;

ATTENDU le critère qui prévoit que toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, démontrer la volonté de son concepteur de refléter le caractère du milieu bâti de la Ville et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse les plans 2015-079, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 32, avenue de la Gare, aux motifs suivants :

- l'intervention proposée réduit la valeur patrimoniale de ce bâtiment;
- la toiture du balcon avant, étant plus courte, change l'équilibre visuel du bâtiment;
- l'architecture du balcon devrait être plus élaborée;
- le style des nouvelles fenêtres et portes proposé, soit des portes sans carreaux et de grandes vitrines en remplacement des bow-windows, n'est pas souhaitable.

RÉSOLUTION 487-08-2015
339, RUE PRINCIPALE :

« RESTAURANT MAESTRO »
AGRANDISSEMENT, PLANS 2015-080

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de permis 2015-0580 présentée le 29 juillet 2015 pour la propriété du 339, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-080, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de construction pour la propriété du 339, rue Principale.

RÉSOLUTION 488-08-2015
191 A, RUE PRINCIPALE : « CONSTRUCTIONS GARON »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-081

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0170 présentée le 1^{er} avril 2015 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-081, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 489-08-2015
191 A, RUE PRINCIPALE : « PATIO DU NORD »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-082

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0858 présentée le 22 octobre 2014 pour la propriété du 191 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-082, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 191 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 490-08-2015
125, AVENUE DE L'ÉGLISE, LOCAL 10 : « CHÉSÈD »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-083

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0106 présentée le 31 mars 2015 pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 10;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-083, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 125, avenue de l'Église, local 10.

RÉSOLUTION 491-08-2015
36, AVENUE FILION, LOCAL 205 :
« FRANCINE POULAIN, PSYCHOLOGUE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-084

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0515 présentée le 13 juillet 2015 pour la propriété du 36, avenue Filion, local 205;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation

du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-084, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue Filion, local 205.

RÉSOLUTION 492-08-2015
434, RUE PRINCIPALE : « LE P'TIT BAR »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-085

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0769 présentée le 22 octobre 2014 pour la propriété du 434, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-085, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 434, rue Principale.

RÉSOLUTION 493-08-2015
36, AVENUE FILION, LOCAL 201 :
« ME LUCIE BÉLIVEAU, NOTAIRE »
ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE, PLANS 2015-086

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0587 présentée le 20 juillet 2015 pour la propriété du 36, avenue Filion, local 201;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-086, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 36, avenue Filion, local 201.

RÉSOLUTION 494-08-2015
170 B, CHEMIN DU LAC-MILLETTE : « ADIDAS »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-087

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0539 présentée le 20 juillet 2015 pour la propriété du 170 B, chemin du Lac-Millette;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-087, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 170 B, chemin du Lac-Millette.

RÉSOLUTION 495-08-2015
269 A, RUE PRINCIPALE : « FRITERIE DE LA VALLÉE »
ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-088

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0464 présentée le 30 juin 2015 pour la propriété du 269 A, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-088, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 269 A, rue Principale.

RÉSOLUTION 496-08-2015
266, RUE PRINCIPALE : « BIJOUTERIE TOLOB »

ENSEIGNE SUSPENDUE, PLANS 2015-089

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0405 présentée le 30 juin 2015 pour la propriété du 266, rue Principale;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-089, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 266, rue Principale.

RÉSOLUTION 497-08-2015 **2 377, CHEMIN JEAN-ADAM :** **« RAMPES ET BALCONS ST-SAUVEUR »** **ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-090**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2014-0885 présentée le 30 juin 2015 pour la propriété du 2 377, chemin Jean-Adam;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-090, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 2 377, chemin Jean-Adam.

RÉSOLUTION 498-08-2015 **131, CHEMIN DU LAC-MILLETTE, LOCAL 102 :** **« SOLIGO BLVD CÉRAMIQUE »** **ENSEIGNE À PLAT, PLANS 2015-091**

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0465 présentée le 29 juin

2015 pour la propriété du 131, chemin du Lac-Millette, local 102;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-091, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 131, chemin du Lac-Millette, local 102.

RÉSOLUTION 499-08-2015
32 A, AVENUE DE LA GARE :
« GORDON HARRISON, PEINTRE PAYSAGISTE CANADIEN »
ENSEIGNE EN PROJECTION, PLANS 2015-092

ATTENDU l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 à la demande de certificat d'autorisation 2015-0563 présentée le 23 juillet 2015 pour la propriété du 32 A, avenue de la Gare;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve les plans 2015-092, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de certificat d'autorisation d'affichage pour la propriété du 32 A, avenue de la Gare.

RÉSOLUTION 500-08-2015
DÉROGATION MINEURE
CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ROCHES, LOT 5 166 231

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015;

ATTENDU que l'installation d'un quai sur un terrain où il n'y a pas de bâtiment principal n'est pas autorisée;

ATTENDU que l'installation du quai est faite pour un droit de passage;

ATTENDU que l'accord de cette demande viendrait donner une possibilité à plusieurs résidents non riverains de faire la même demande;

ATTENDU que les lacs et bandes riveraines sont des milieux à protéger et à conserver;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure à l'article à l'article 119 du règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre l'installation d'un quai sur une servitude de passage sur la propriété identifiée par le numéro de lot 5 166 231 et située sur le chemin de la Pointe-aux-Roches.

RÉSOLUTION 501-08-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
CHEMIN LEWIS, LOT P 334

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure au règlement de zonage no 222-2008, afin de permettre la création d'un nouveau lot à construire ayant un frontage de 15,54 m au lieu des 17 m requis à la grille des usages pour la zone H 202.

RÉSOLUTION 502-08-2015
DÉROGATION MINEURE – ACCORD DE PRINCIPE
1 226, CHEMIN SAINT-LAMBERT

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unaniment résolu;

QUE : Le conseil municipal accorde en principe une dérogation mineure à l'article 123.3° b) du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position du garage à 0,6 m de la limite de lot latérale droite au lieu de 1 m.

RÉSOLUTION 503-08-2015
DÉROGATION MINEURE
640, CHEMIN DES PINS EST

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015;

ATTENDU qu'il est possible de réaliser les travaux de façon conforme;

ATTENDU que le propriétaire a été informé au début, par deux inspecteurs, de la non-conformité des travaux et de la nécessité d'obtenir un permis;

ATTENDU que les travaux ont été poursuivis et terminés malgré les avis, le tout sans permis;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal refuse une dérogation mineure aux articles 110 et 111 du règlement de zonage no 222-2008, afin de régulariser la position de la terrasse et du spa installés dans la cour avant secondaire.

RÉSOLUTION 504-08-2015
LOTISSEMENT : CHEMIN DE L'HÉRITAGE
5 725 880 et 5 750 524 à 5 750 551, PLANS 2015-093

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance régulière du 3 août 2015, en lien avec les plans déposés à la demande;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Il est résolu d'approuver les plans 2015-093, estampillés par le Service de l'urbanisme, déposés en soutien à la demande de permis de lotissement pour les lots 5 725 880 et 5 750 524 à 5 750 551, situés sur le chemin de l'Héritage, et d'accepter en paiement de céder gratuitement à la Ville une partie du terrain d'une superficie de 11 105,66 m² que le propriétaire du terrain en cause doit transmettre à la Ville en satisfaction du premier paragraphe de l'article 51 du règlement sur le lotissement no 223-2008 (frais de parcs et terrains de jeux).

RÉSOLUTION 505-08-2015
DÉROGATION MINEURE
279, CHEMIN LAURIER

ATTENDU La résolution 450-07-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 29 juillet 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 110 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre un agrandissement au bâtiment principal à 4,78 m de la ligne latérale au lieu des 5 m requis à la grille des usages pour la zone HV 119 pour le 279 chemin Laurier.

RÉSOLUTION 506-08-2015
DÉROGATION MINEURE
439, CHEMIN ALBERT-DUQUESNE

ATTENDU La résolution 451-07-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 29 juillet 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 226 du règlement de zonage no 222-2008 afin de permettre l'utilisation de tuiles d'élastomère fabriquées à partir de pneus recyclés pour le revêtement de la toiture pour le 439 chemin Albert-Duquesne.

RÉSOLUTION 507-08-2015
DÉROGATION MINEURE
1 483, CÔTE SAINT-GABRIEL OUEST

ATTENDU La résolution 452-07-2015;

ATTENDU L'avis public publié le 29 juillet 2015;

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU : Qu'aucune objection n'a été présentée;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Luc Leblanc et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal approuve une dérogation mineure à l'article 78 du règlement de zonage no 222-2008 afin de régulariser la marge de recul du bâtiment de ferme à 10 m de la bande de protection riveraine plutôt que 15 m pour le 1483 côte St-Gabriel ouest.

COMMENTAIRE 508-08-2015
STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

Les statistiques de construction du mois de juillet 2015 sont déposées auprès des membres du conseil. Il y a eu 110 permis d'émis en juillet pour un total de 4 316 100 \$ soit un total à date pour l'année 2015 de 30 775 250 \$ comparativement à 10 855 500 \$ pour la même période en 2014.

RÉSOLUTION 509-08-2015
PARC DE PLANCHE À ROULETTES
PAIEMENT DE FACTURE
DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2

ATTENDU La résolution 284-05-2015, suite à un appel d'offres, autorisant des travaux de construction du parc de planches à roulettes par la firme L'Archevêque et Rivest Ltée;

ATTENDU Le rapport au conseil en date du 21 juillet 2015 du directeur adjoint du service des travaux publics et génie;

ATTENDU Que les argents pour la présente dépense proviennent du fonds de parcs de la Ville de Saint-Sauveur pour un montant de 3 710,58 \$ et de la participation des utilisateurs pour un montant de 40 000 \$;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE: Le trésorier soit autorisé à payer à la firme L'Archevêque et Rivest Ltée la somme de 43 710,58 \$ taxes incluses pour le décompte progressif numéro 2 des travaux de construction du parc de planches à roulettes.

RÉSOLUTION 510-08-2015
REMPACEMENT ÉLECTROMÉCANICIEN

ATTENDU La lettre de Monsieur François Duchesne, électromécanicien, informant la Ville qu'il quitte son poste le 3 août 2015 et ceci suite à une année de congé sans solde;

ATTENDU Que conformément à la convention collective en vigueur, un affichage interne a été effectué;

ATTENDU Que Monsieur Michel Simard, électromécanicien temporaire durant le congé sans solde de Monsieur Duchesne, a posé sa candidature;

ATTENDU La recommandation du directeur des ressources humaines en date du 12 août 2015;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE La Ville de Saint-Sauveur accepte la démission de Monsieur François Duchesne et confirme l'embauche de M. Michel Simard pour occuper le poste permanent d'électromécanicien la rémunération ainsi que les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective des employés de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION 511-08-2015
AIDE FINANCIÈRE – CENTRE D'AIDE
PERSONNES TRAUMATISÉES CRÂNIENNES ET HANDICAPÉES
PHYSIQUES LAURENTIDES

ATTENDU : Le rapport au conseil du greffier en date du 11 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QU' : Une aide financière au montant de 100 \$ est accordée au « Centre d'Aide Personnes Traumatisées Crâniennes et Handicapées Physiques Laurentides » dans le cadre de leur campagne de financement annuelle.

RÉSOLUTION 512-08-2015
AUTORISATION
FONDATION LA TRAVERSÉE

ATTENDU La demande du conseil d'administration de la maison de soins palliatifs «La Traversée» pour tenir le 13 septembre 2015 une marche dans les rues de Saint-Sauveur pour une levée de fonds;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Diane Dufour-Flynn et unanimement résolu;

QUE : Le conseil d'administration de la maison de soins palliatifs «La Traversée» soit autorisée à faire une marche dans les rues de Saint-Sauveur, avec l'autorisation et l'encadrement du service de police, pour une levée de fonds pour la mise sur pied d'une maison de soins palliatifs afin de desservir les territoires des MRC des Laurentides et des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION 513-08-2015
COMMANDITE FESTIVAL DU FILM INDÉPENDANT
DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU La tenue les 18, 19 et 20 septembre 2015 du Festival du Film international de Saint-Sauveur;

ATTENDU Le rapport au conseil du greffier en date du 11 août 2015;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Julie Gratton et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur remette au Festival du Film International de Saint-Sauveur la somme de 500 \$ à titre d'appui financier à l'édition 2015 du festival en plus de mettre à la disposition du Festival les locaux et équipement du Chalet Pauline-Vanier.

RÉSOLUTION 514-08-2015
PARTICIPATION DE LA VILLE À UNE ÉMISSION
DE «LA PETITE SÉDUCTION»

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur est sollicitée pour participer à l'émission de Noël 2015 de l'émission de télévision «La Petite Séduction»;

ATTENDU Que la Ville de Saint-Sauveur souhaite participer, avec ses citoyens, à cette émission;

Il est dûment proposé par Madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu;

QUE : La Ville de Saint-Sauveur se prononce en faveur de participer au tournage de l'émission de télévision «La Petite Séduction» pour Noël 2015 en prenant à sa charge les frais d'hébergement de l'équipe de tournage et des coûts reliés à l'organisation des activités des blocs de tournage.

RÉSOLUTION 515-08-2015
DÉPART À LA RETRAITE

ATTENDU : Que Monsieur Mario Bastien a décidé de prendre sa retraite du poste de pompier à temps partiel à la Ville de Saint-Sauveur après 39 ans de service;

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : Le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur accepte à regret la décision de Monsieur Mario Bastien.

Des remerciements soient transmis à Monsieur Bastien pour l'excellent travail effectué durant ses années de service pour la Ville de Saint-Sauveur et que des meilleurs vœux de succès lui soient adressés pour une retraite bien méritée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la *Loi sur les Cités et Villes*, une période de questions est mise à la disposition de l'assistance et le conseil prend bonne note des différents commentaires émis par les personnes présentes.

RÉSOLUTION 516-08-2015
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par Monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu;

QUE : La séance soit levée.

Normand Patrice
Greffier

Jacques Gariépy
Maire